



Avis public Demande de dérogations mineures

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue par vidéoconférence le 1^{er} juin 2021 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour un projet d'agrandissement d'un atelier de poterie au 133, rue Rivière.

Cette demande aura pour effet d'autoriser:


- Une implantation de bâtiment à une marge de recul arrière de 2.9972 mètres (9'-10"), alors que le règlement de zonage, à la zone IA-1, exige une marge de recul minimale de 7,6 mètres.

En vertu des Arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033, une consultation écrite d'une durée de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ces demandes de dérogations mineures doivent le faire par écrit **avant le mardi 1^{er} juin 2021 à 12h00**. Vos commentaires et suggestions peuvent être transmis par courriel à dg@ville.bedford.qc.ca, par courrier adressé à Richard Joyal au 1 rue Principale Bedford J0J 1A0 ou déposés l'hôtel de ville à cette même adresse.

L'implantation du projet est à la suite du présent avis.

DONNÉ à Bedford, ce 17 mai 2021.



Richard Joyal
Directeur général

CLIFFORD
 ARCHITECTS
 400 W. 1st Street
 St. Louis, MO 63102
 Tel.: 314.433-7779

DESSIN
 ARCHITECTURAL YC
 YVON
 CHARLEBONIS T.P.
 4501, 4502, 4503
 3 rue Charlebonois@orange.fr

PROJET 24-114
 ARCHITECTURE ARRIERE
 ATELIER TRÉKA
 AU (128) RUE DE LA RIVIERE
 VILLE DE BORDO
 MESSISQUOÏ

	D	F	A	C
1				
2	02/04/21			
3	19/03/21			
4	11/03/21			

	PLAN	PROJET
1		
2		
3		
4		

	DATE	PROJET
1		
2		
3		
4		

